Prix Design Mosaïcultures Internationales de Montréal Lauréate 2013

Pour son œuvre S'épanouir

Prix du Carrefour Action Municipale et Famille Lauréate 2013

Le Fouineur

Prix Innovation et Développement durable Lauréate 2012

Piscine municipale Amélioration qualité de l'eau et de l'air Défi Santé 5/30 Équilibre Lauréate 2012 Excellence de la promotion

Chantal Deschamps réélue pour un cinquième mandat consécutif à la mairie de Repentigny

Le 3 novembre dernier, les Repentignoises et les Repentignois ont réitéré leur confiance en Chantal Deschamps en lui conférant un cinquième mandat consécutif à titre de mairesse de la Ville de Repentigny.

Il s'agit d'un mandat fort puisque l'Équipe Deschamps a réussi à faire élire ou réélire 11 conseillères et conseillers sur une possibilité de 12.

Chantal Deschamps a récolté 18 234 voix, soit 62,3 % des suffrages exprimés, tandis que son adversaire à la mairie, Jean Langlois, a recueilli 11 036 votes (37,7 %).

Au total, 30 083 personnes se sont prévalus de leur droit de vote (sur une possibilité de 64 755 électeurs), ce qui représente un taux de participation de 46,5 %. À l'élection de 2009, il était de 44,01 %.

Élue pour un premier mandat en 1997, Chantal Deschamps, seule mairesse de l'histoire repentignoise, poursuit donc son travail aux commandes de la 12^e ville en importance démographique au Québec et la plus importante de la MRC de L'Assomption avec ses 83 431 habitants.

Conseil municipal de la Ville de Repentigny 2013-2017









Notre nouveau site mobile

Suivez-nous maintenant sur







Poursuivre notre vision d'une ville d'avenir

Chères Repentignoises,

Chers Repentignois,

Quelle merveilleuse conclusion que celle des élections municipales du 3 novembre dernier. Mille mercis pour cette confiance renouvelée. C'est à la fois un honneur et un grand privilège que de servir la population repentignoise.

Pour les quatre prochaines années, soyez assurés que nous allons continuer à développer la Ville avec un esprit créatif et des projets rassembleurs.

Ensemble, nous y mettrons tout notre cœur afin de contribuer à l'épanouissement de la population repentignoise tout en poursuivant notre vision d'une ville d'avenir, d'une ville à visage humain!

D'ici la mi-décembre, nous aurons le privilège de proposer aux citoyennes et aux citoyens de Repentigny un nouveau budget. Mais déjà, nous sommes en mesure de vous faire état des résultats du dernier exercice financier.

Ainsi, avec la saine gestion et la rigueur budgétaire de notre administration, nous avons été en mesure de dégager un surplus financier, dont une grande partie servira à un paiement accéléré de la dette. C'est près de 1,9 millions \$ en remboursement anticipé que Repentigny portera sur sa dette.

Dans la dernière année, la Ville de Repentigny a réalisé une multitude de projets d'infrastructures, totalisants près de 31 millions \$ en investissement. Au total, 62 chantiers ont été gérés, par la Ville de Repentigny en matière d'infrastructures, de parcs et d'espaces verts.

La prochaine année s'annonce bien, puisque j'ai déjà annoncé des investissements de 2,4 millions \$ pour un projet d'aménagement de six nouveaux terrains de tennis en terre battue. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport vient de confirmer une aide financière de 1,2 millions \$, pour ce projet qui consolidera davantage notre position de leader dans le tennis au Québec.

Notre équipe renouvelée, appuyée par ses gestionnaires d'expériences, va tout mettre en œuvre pour consolider notre excellente santé financière et protéger le visage humain de la Ville de Repentigny.

Chan It bleschool

La mairesse Chantal Deschamps, Ph.D.

Rapport sur la situation financière de la Ville de Repentigny Discours intégral de la mairesse Chantal Deschamps, prononcé le 12 novembre 2013

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes du Québec, c'est avec fierté et responsabilité que je vous fais rapport sur la situation financière de la Ville de Repentigny.

En effet, la loi exige que le maire ou la mairesse fasse état de la situation financière de sa municipalité, et ce, au moins 30 jours avant l'adoption du prochain budget.

Ainsi, j'évoquais la fierté et la responsabilité, parce que ce rapport me permet d'exposer à la population repentignoise la saine gestion et la rigueur budgétaire de notre administration.

Cette vision épanouissante a d'ailleurs reçu un appui sans équivoque le 3 novembre dernier, alors que les électrices et électeurs nous ont accordé un mandat fort.

Puisqu'il s'agit de ma première intervention publique dans cette enceinte depuis le scrutin, permettez-moi de vous remercier chaleureusement pour ce renouvellement de confiance très senti; sachez que cela nous a beaucoup touchés, je dirais même énergisés, afin de relever les prochains défis du nouveau mandat.

Ainsi, mon rapport 2013 sur la situation financière de la Ville de Repentigny portera sur :

- les états financiers consolidés de l'année 2012
- le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2012
- le programme d'investissements 2013
- les indications préliminaires quant aux états financiers de
- les orientations générales du prochain budget
- le prochain programme d'investissements 2014, 2015 et

Je dépose également, en annexe du présent rapport, la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclu depuis le rapport sur la situation financière 2012. Cette liste comprend les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ intervenus durant cette même période avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Elle indique, pour chaque contrat, le nom du contractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

L'annexe du rapport sur la situation financière inclut également un tableau sur la rémunération et les allocations des dépenses accordées aux élus, ainsi qu'un sommaire comparatif des indicateurs de gestion.

Les états financiers 2012

L'exercice terminé le 31 décembre 2012, s'est conclu pour l'administration municipale par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 5 440 791 \$, principalement en raison d'une hausse des revenus provenant des droits sur les mutations immobilières et de la vente de terrains, mais aussi parce que nous avons appliqué, partout au sein des services municipaux, une gestion serrée des budgets.

200 225 \$, portant le total de l'excédent de fonctionnement Larochelle et de l'autoroute 40.

consolidé à 5 641 975 \$ en 2012. Aux fins de compréhension, il est utile de mentionner quelques organismes :

- Centre communautaire Laurent-Venne inc.
- Excellence Repentigny
- Festival Feu et Glace
- La fête au petit village
- Les Internationaux de tennis junior du Canada inc.
- Rendez-vous estival de Le Gardeur inc.
- Société de gestion du Complexe sportif de Repentigny inc.
- Société d'évènements de Repentigny
- Société de développement récréotouristique de Repentigny

Au cours des dernières années, notre administration a assuré une gestion responsable des excédents annuels afin qu'ils soient investis là où ils rapportent le plus aux citoyennes et

En 2012, nous n'avons pas fait exception en répartissant stratégiquement l'excédent de la façon suivante :

- 1 million \$ dans la réserve pour les acquisitions et le redéveloppement;
- 2,5 millions \$ dans la réserve du développement culturel;
- 1 360 198 \$ dans la réserve pour le remboursement anticipé de la dette en capital, portant les remboursements anticipés à 1 860 198 \$ depuis 2012.

Le dernier rapport de l'auditeur indépendant

Le cabinet Gendron, Ouellette, Perreault CPA inc. a audité les états financiers consolidés au 31 décembre 2012. Son rapport confirme les résultats de l'exercice financier 2012, en y indiquant que ces derniers donnent une image fidèle de la situation financière conformément aux normes comptables canadiennes.

Le programme d'investissements pour 2013

Le programme d'investissements, jusqu'à tout récemment connu sous l'appellation « Programme triennal d'immobilisations » est à la fois un précieux outil de planification pour les gestionnaires municipaux que nous sommes, mais aussi un document qui permet aux citoyennes et aux citoyens de prendre connaissance de l'ensemble des projets à venir.

En ce qui concerne le présent exercice financier, la Ville de Repentigny a une fois de plus réalisé une multitude de projets ayant une incidence positive sur la qualité de vie de la population, lesquels investissements totalisent un peu plus de 31 millions \$, dont 6 millions \$ sont subventionnés.

De ce montant, près de 20 millions \$ net ont été injectés dans l'entretien du réseau routier et l'amélioration des conduites souterraines. Je souligne à cet égard l'élargissement de deux à quatre voies de la rue Notre-Dame, entre les boulevards Laurentien et Louis-Philippe Picard. Mentionnons également Les organismes qui figurent dans le périmètre comptable de la la réfection des rues Leroy et Rupert, de même que Ville de Repentigny ont quant à eux généré un surplus de l'installation de feux de circulation à l'angle du boulevard



Aussi, notre administration a poursuivi le déploiement du Plan directeur des parcs et espaces verts, en procédant à l'aménagement de nouveaux équipements et à la mise à niveaux de parcs, partout sur le territoire repentignois, représentant une somme de 2.4 millions \$.

Ce plan directeur, comme vous le savez sans doute, s'appuie sur une vision d'un réseau de parcs et d'espaces verts répondant aux besoins des différentes clientèles qu'ils desservent, notamment en tenant compte des transformations démographiques.

On aura donc noté la réalisation de beaux projets pour les Repentignoises et Repentignois, entre autres :

- Construction du Skate Plaza, un franc succès auprès des planchistes de tous âges;
- L'inauguration des piscines extérieures aux parcs Champigny et Jean-Claude-Crevier;
- l'aménagement de deux nouveaux parcs, soit celui de la Grande-Paix et du Grand Manitou;
- de même qu'une foule de petites améliorations qui font la différence pour des parcs et des espaces verts épanouissants!

Au total, ce sont 62 chantiers, rien de moins, qui ont été gérés en 2013 par la Ville de Repentigny en matière d'infrastructures, de parcs et d'espaces verts.

Parce que nous nous faisons constamment un devoir d'investir avec vision et de protéger la capacité de payer des citoyennes et citoyens, notre administration a travaillé sans relâche à l'obtention d'une aide financière gouvernementale dans le cadre de ces nombreux projets en 2013. Nos efforts ont été une fois de plus récompensés par le versement de subventions atteignant 6 millions \$, réduisant d'autant la facture pour chacun d'entre nous.



parcs et les espaces verts, de même que l'accès aux berges de nos deux magnifiques cours d'eau.

Nous souhaitons également le déploiement prochain du projet pilote de mesures de mitigation du bruit provenant de l'autoroute 40, dans l'est du territoire. Nous avons entrepris des discussions avec les représentants du ministère des Transporteur d'avenir que s'est approprié le milieu, comme le démontrent la pétition ayant récolté plus de 13 300 signatures d'appui, de même que la campagne de souscription populaire qui a réussi à amasser jusqu'ici 1,7 million \$, sans oublier l'engagement du gouvernement canadien qui a accepté de verser, pour le Centre d'art et de création artistique, la somme de 500 000 \$.

Il va sans dire que, pour l'ensemble des projets du prochain programme d'investissements, nous demeurons à l'affût des programmes d'aide financière gouvernementaux.

Orientations du budget 2014

La préparation du budget 2014 est présentement l'objet d'efforts colossaux, marqués par la rigueur, de la part de l'ensemble des gestionnaires municipaux.

Je dois vous indiquer toutefois que ce budget pourrait être influencé par la décision du gouvernement du Québec de reconduire l'entente sur le partenariat fiscal et financier, en ne remboursant toutefois aux municipalités que 62,8 % des montants que ces dernières auront versés en vertu de la taxe de vente du Québec (la TVQ).

L'entente précédente prévoyait pourtant un remboursement à 100 % de la TVQ à compter du 1er janvier prochain.

Cette décision unilatérale occasionne, au moment où je vous parle, un manque à gagner de près de 2 millions \$ dans le budget de fonctionnement de la Ville de Repentigny.

Dans ce contexte, nous avons redoublé d'ardeur à la préparation budgétaire, afin que nous respections les cibles que nous avons fixées quant au maintien du compte de taxes à un niveau concurrentiel et à la poursuite des investissements.

D'ici à l'adoption du budget, des discussions vont se poursuivre entre le monde municipal et le gouvernement afin que ce dernier saisisse l'impact de sa décision

À titre de membre du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec, je puis vous assurer que c'est un dossier que je suis de près avec beaucoup d'attention.

Mais, une chose est sûre : notre équipe, appuyée par ses gestionnaires de grande compétence, va tout mettre en œuvre pour protéger notre excellente santé financière et, surtout, le visage humain de cette grande ville de Repentigny.



Indications préliminaires des prochains états financiers consolidés 2013

L'état comparatif des revenus et des dépenses au 30 septembre 2013 indique que la Ville de Repentigny conclura l'exercice en cours en dégageant un excédent d'environ 3 005 000 millions \$.

Ce résultat s'inscrira, comme les précédents, dans la continuité d'une administration qui s'est assurée de maintenir ses efforts de rationalisation de certaines dépenses, jumelés à des revenus plus élevés que ce qui avait été anticipé en début d'exercice. C'est au moment de produire les états financiers consolidés 2013 que nous pourrons fournir plus de précisions.

Je peux déjà vous confirmer que, conformément à l'engagement que nous avons d'ailleurs réitéré lors de la dernière campagne électorale, nous réserverons 25 % du prochain excédent pour le verser au remboursement de la dette en capital.

Programme d'investissements 2014-2015-2016

Le prochain programme d'investissements sera présenté dans son ensemble lors de la séance spéciale du conseil municipal au cours de laquelle nous adopterons le budget 2014. Il va sans dire qu'il respectera les priorités présentées par notre équipe il y a quelques semaines à peine, notamment le soutien au développement économique et à la création d'emploi, la qualité de vie des familles et des aînés, la poursuite de l'entretien préventif et l'amélioration des infrastructures, les

ports du Québec afin de nous assurer de sa participation financière à cet important projet.

Aussi, je souligne le lancement du Train de l'Est en 2014 et de sa gare de Repentigny, un nouveau pôle sur lequel notre administration compte miser. J'ouvre une brève parenthèse pour rappeler à l'Agence métropolitaine de transport sa promesse de mettre le train de banlieue en service au printemps prochain. La patience des Repentignoises et des Repentignois a été suffisamment éprouvée, eux qui naviguent d'annonces en reports depuis plus de dix ans déjà.

J'ai fait mention du soutien au développement économique et à la création d'emploi un peu plus tôt. Je peux déjà vous indiquer que nous investirons en 2014 afin d'accompagner le développement industriel dans le secteur Le Gardeur, au nord de la rue Bourque. Une quinzaine d'entreprises s'y établiront et créeront, à terme, des emplois de qualité et bien rémunérés.

De plus, nous recevions la semaine dernière une excellente nouvelle quant à notre projet d'aménagement de six nouveaux terrains de tennis en terre battue au parc Maurice-Richard. En effet, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé pas plus tard qu'hier le versement d'une aide financière de 1,150 millions \$ pour ce projet qui consolidera davantage notre positionnement de destination tennis au Québec.

Enfin, pour conclure sur les projets structurants, c'est au printemps prochain que s'amorceront les travaux d'une pièce maîtresse de l'Espace culturel, soit la construction du Centre d'art et de création artistique. C'est un projet rassembleur et

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX Année 2013

En vertu du règlement numéro 4 et ses amendements

Rémunération annuelle de base :

Rémunération additionnelle :

Membre de la commission administrative......11 085 \$/année Maire suppléant554 \$/mois

Allocation de dépenses versée à un élu : Les membres du conseil reçoivent une allocation de dépenses égale à 50 % de leur rémunération, jusqu'à concurrence d'un maximum légal de 15 662 \$ en 2013.

Concours de musique Hélène Roberge

Les virtuoses de la musique classique se partagent 20 500 \$ en bourse

La 10^e édition du Concours de musique Hélène Roberge s'est terminée sur une belle note le 10 novembre dernier avec le récital de son président d'honneur, le compositeur et pianiste Alain Lefèvre, à l'église de la Purification de la Bienheureuse-Vierge-Marie. Devenu l'un des plus importants événements du genre au Québec, tant par la qualité de l'encadrement que par le talent des participants et l'ampleur des bourses remises,

le concours avait couronné plus tôt dans cette même journée cinq virtuoses, à l'issue de cinq jours de compétition. Le premier prix, une bourse de 10 000 \$ de la Ville de Repentigny et l'enregistrement d'un CD d'une valeur de 12 000 \$, a été décerné à la violoniste Veronika Cherniak. La lauréate se produira également dans un concert gala qui sera présenté le 15 février 2014 à Repentigny.



Le deuxième prix, une bourse de 5 000 \$ du ministre de la Culture et des Communications, est allé à la violoniste Marianne Di Tomaso. Le troisième prix, une bourse de 3 000 \$ de la Caisse Desjardins Pierre-Le Gardeur a été remis à la soprano Samantha Louis-Jean. Le violoncelliste Marc-André Riberdy a été couronné du Prix Lanaudière, accompagné d'une bourse de 1 500 \$ de Arts, culture et société de Repentigny, alors que le Prix de la MRC, une bourse de 1 000 \$ du M103,5 FM Radio de Lanaudière, a été remis au pianiste repentignois Jean-Luc Therrien. Le percussionniste David Therrien-Brongo a quant à lui ravi le Prix Coup de cœur, une bourse de 500 \$ remise par des donateurs.

Compétitions, récitals et classes de maître

La 10^e édition, qui s'est tenue du 6 au 10 novembre, a réjoui les oreilles des visiteurs qui se sont déplacés en grand nombre pour assister aux prestations des 22 concurrents, la crème de la relève de la musique classique. Cette année, les chanteurs (ténors, sopranos, barytons et mezzo-sopranos) avaient une belle place dans les rangs aux côtés des pianistes, violoncellistes, violonistes, flûtistes et autres percussionnistes. Rappelons que ce concours, présenté sous la forme d'un festival, propose aussi au public de nombreuses activités comme des classes de maître, des récitals et des conférences.



Le Concours de musique Hélène Roberge organisé par l'Association de Repentigny pour l'avancement de la musique (ARAM) a remis des bourses totalisant 20 500 \$ aux cinq lauréats de sa 10° édition.

Lefouineur.ca

Un portail des devoirs pour apprendre tout en s'amusant!

Le fouineur.ca est une ressource locale développée par le Réseau des bibliothèques de Repentigny pour assurer l'accessibilité des ressources du Fouineur en tout temps, peu importe où l'on se trouve. Voilà un site Internet qui plaira d'abord aux élèves du primaire, mais aussi à leurs parents et aux enseignants.

En misant sur l'indéniable intérêt des jeunes pour le numérique et la figure emblématique du Fouineur, les bibliothèques proposent des ressources uniques comme le « Coffre à outils », des bibliographies et des jeux. Le portail dynamique et abondamment illustré donne un petit coup de pouce pour l'heure des devoirs. La section « C'est la récréation » propose quant à elle des dictées trouées originales pour améliorer son orthographe et une interface interactive pour mémoriser les tables mathématiques. Un Guide d'initiation à la recherche adapté pour les élèves du primaire est aussi disponible pour les encadrer dans leurs recherches documentaires.

Plusieurs jeunes Repentignois visitent déjà assidûment lefouineur.ca, et puisque nous sommes à l'ère virtuelle, les statistiques démontrent que le portail des devoirs a maintenant ses adeptes dans toute la francophonie!

Rejoignez Le Fouineur via sa page Facebook au facebook.com/programmelefouineur et sovez ainsi bien informé de ses développements.



La lecture en cadeau : une première participation du Réseau des bibliothèques de Repentigny

Le programme La lecture en cadeau consiste à offrir un livre neuf à un enfant défavorisé, âgé de 0 à 12 ans, habitant dans la région de Lanaudière. En novembre et en décembre, dans nos deux bibliothèques, les usagers pourront se procurer une trousse de don qui comprend un signet-dédicace pour encourager

l'enfant et une carte postale pour avoir des nouvelles de l'enfant. Il suffira par la suite de compléter la trousse avec le livre et déposer le tout dans la boîte de collecte prévue à cet effet. Pour qu'un don soit accepté, il faut que le livre soit neuf, qu'il s'adresse spécifiquement aux enfants de la catégorie d'âge ciblée, qu'il soit

amusant et qu'il transmette le plaisir de la lecture. Les livres reçus seront remis aux enfants au cours du mois de mai.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet de la Fondation sur l'alphabétisation.

L'HOMMEBÉTON de Stella Pace au CER

Du 23 novembre au 21 décembre, le Centre d'exposition de Repentigny (CER) reçoit L'HOMMEBÉTON de Stella Pace; une impressionnante exposition qui confrontera le visiteur et le forcera à réfléchir sur la condition humaine en soi et autour de soi.

Des sujets de présence

Stella Pace occupe une place de choix dans le monde de l'art contemporain. Son oeuvre a été diffusée à ce jour en Amérique, en Europe et en Asie. La sensibilité et la lucidité de cette artiste chevronnée et engagée socialement, tel un démiurge à la manière des Grecs anciens, a créé des séries de personnages tant en gravure qu'en sculpture. Ces personnages se révèlent par le biais d'une représentation symbolique en formant une masse critique, en genres et en nombres, par leurs diversités et la charge émotive qui s'en dégage. L'utilisation de matériaux bruts tels que le



ciment et la paille apportent au rendu des oeuvres une présence qui traduisent avec force et vérité, parmi les sujets présentés dans cette exposition, les exactions génocidaires commises au

Rwanda ainsi que le drame des vies détournées des enfants-soldats au Congo.

Un effet médusant

Ces oeuvres coup de poing ont de fortes résonnances par la vision brutale pour ne pas dire apocalyptique que donne à voir le corpus d'oeuvres de Stella Pace qui ne fait pas ici dans la dentelle, dans le confort et l'indifférence. C'est justement par le biais de cet effet médusant qui déstabilise et interroge nos sens et nos perceptions que le visiteur est amené à mesurer l'ampleur de la souffrance physique et intellectuelle du monde, des souffrances inhérentes à tous les humains. À l'heure du village global où le virtuel occupe une place de plus en plus prépondérante dans nos vies, une artiste de la trempe de Stella Pace est essentielle afin de nous rappeler que le futur sera à l'image des choix et des actions faits au présent.

Volume 11 • Numéro 8 • Novembre 2013 Page 4 ville.repentigny.qc.ca

Les bénévoles sont rois et reines à Repentigny!

Sous des décors et des costumes baroques rappelant Versailles, près de 900 bénévoles repentignois étaient présents au Centre récréatif le 19 novembre dernier afin d'assister au Gala reconnaissance de la Ville de Repentigny. Une belle soirée au cours de laquelle on a rendu hommage aux bénévoles de la communauté qui se démarquent.

Quatre prix décernés

Au cours de la soirée, quatre grands prix furent décernés. Un premier, pour le titre d'organisme de l'année, a été attribué aux Internationaux de tennis junior Banque Nationale. Présenté du 23 au 31 août derniers au parc Larochelle, l'événement en était à sa 28e édition. Un grand succès qui a d'ailleurs donné lieu à une première, un Canadien, Brayden Schnur, a remporté la finale du simple! Concourraient à titre de finalistes dans cette même classe, les organismes Fin à la faim, qui vient en aide à plus de 700 familles sur le territoire, et le Club de judo St-Paul l'Ermite.

Le second prix, remis au bénévole de l'année, est allé à Carlos Hernandez du Regroupement des aidants naturels du comté de L'Assomption (RANCA). En plus de

coanimer les rencontres, monsieur Hernandez a publié un guide distribué à grande échelle. À titre de président régional, il siège au conseil d'administration provincial. Les deux autres finalistes sont François Leblond, de Softball Repentigny, lequel a largement contribué à l'expansion de ce sport chez nous et Gérard Dion qui, depuis plus de 40 ans, œuvre à la Société Saint-Vincent-de-Paul. Il assume aujourd'hui la présidence du conseil d'administration.

Le jury a décerné le prix de bénévole féminine de l'année à Doris Gagné, présidente du Centre de santé et de services sociaux de Sud de Lanaudière. À ce titre, Mme Gagné a piloté de nombreux dossiers majeurs dont la reconnaissance des besoins de notre territoire en termes de financement, l'ajout de 146 lits au Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur, la réouverture de l'ancien hôpital devenu le centre vocationnel Claude-David et l'inauguration du pavillon Desrosiers-Langlois (pavillon de la famille). Les finalistes de cette catégorie sont Anne Deschamps, présidente de Les répits de Gaby, une ressource qui accueille enfants et adultes aux prises avec un Trouble envahissant du développement (TED) et Francine Cinq-Mars, impliquée à fond dans Baseball Charlemagne-Le Gardeur.

Un dernier prix, le grand Prix Hommage, a été remis à Monique Lemay. Engagée dans sa communauté depuis plus de 30 ans, d'abord dans les milieux sportifs

(baseball, hockey et balle-molle), elle a aussi été présente aux Jeux du Québec de 2007. Aujourd'hui, elle œuvre au Rendezvous estival, à la Fête nationale, à Feu et Glace et à titre de catéchète à la paroisse St-Paul l'Ermite. Mais surtout, depuis 1984, elle se donne corps et âme au Noël pour les enfants oubliés. En 2012, plus de 1000 jeunes ont bénéficié de ce programme. Mme Lemay est reconnue comme une femme au grand cœur et une citoyenne exemplaire.

Deux coups de chapeau

Le comité organisateur a aussi profité de cette soirée pour souligner l'apport important de deux Repentignois émérites au développement de la collectivité.

Tout d'abord à monsieur Peter Fogarty pour l'ensemble de son implication à l'échelle économique régionale que ce soit à titre d'ex-président de la Chambre de commerce de la MRC de L'Assomption ou de vice-président du Centre local de développement de la MRC de L'Assomption. On a aussi souligné son apport au projet de salle de spectacle et les prix qu'il a remportés à titre de propriétaire d'entreprises avec ses marchés d'alimentation.

Quant à Roch Provost, Repentigny a salué son implication à titre de membre fondateur du Centre à Nous et membre du conseil d'administration du Club Lions de Repentigny. Le Centre à Nous fête cette année son 25° anniversaire. L'édifice abrite aujourd'hui près de 20 organismes communautaires. Pas moins de 120 000 personnes y gravitent annuellement.



Le prix Reconnaissance de l'organisme de l'année a été décerné aux Internationaux de tennis junior du Canada. Son président, Benoit Delisle, au centre, est accompagné des élus Georges Robinson et Svlvain Benoit.



Le bénévole de l'année, Carlos Hernandez, accompagné des conseillères municipales Cécile Hénault et Denyse Peltier.





Doris Gagné, la bénévole de l'année. Les conseillers municipaux André Cyr et Raymond Hénault lui ont remis son prix.



et la mairesse Chantal Deschamps ont participé à l'attribution de cette récompense.



Monique Lemay, grande gagnante du prix Hommage. Francine Payer, conseillère municipale



La Ville de Repentigny a aussi reconnu l'apport de deux Repentignois émérites en leur décernant un « coup de chapeau ». Les récipiendaires, Peter Fogarty et Roch Provost sont ici accompagnés par la mairesse Chantal



Une belle photo d'époque réunissant les lauréats (Monique Lemay absente), la mairesse de Repentigny et quelques membres de l'équipe d'animation, costumés pour l'occasion.

On célèbre Noël à la piscine!



Le 15 décembre prochain, on plonge dans l'esprit de Noël! Les petits baigneurs sont invités à venir s'amuser au bain « Panier de Noël », de 14 h à 16 h.

Les lutins sauveteurs guideront les enfants dans un trajet magique et le père Noël distribuera des prix de présence et des surprises!

À 16 h 30, les enfants pourront enfiler leur pyjama et apporter leur couverture pour écouter un film de Noël en dégustant un chocolat chaud.

Concours « Décore le sapin »

À compter du 30 novembre, des étoiles et de boules de Noël seront disponibles à la réception de la piscine. Les enfants sont

invités à décorer leur ornement avant le 15 décembre. Le tirage aura lieu lors du bain de Noël.

Collecte pour panier de Noël

Tout le mois de décembre, la piscine municipale récolte des denrées non périssables, des jouets et des vêtements. Les dons recueillis seront remis à un organisme de la région.

Informations additionnelles: 450 470-3440.

À noter : la tarification habituelle s'applique lors du bain de Noël.

Opération Nez Rouge : bénévoles recherchés

Pour sa campagne annuelle, Opération Nez Rouge Lanaudière Sud lance un appel pour agrandir sa famille de bénévoles et pour faire valoir son service de raccompagnement du temps des Fêtes.

Opération Nez rouge, c'est d'abord et avant tout une campagne de sécurité routière qui valorise l'adoption

d'un comportement responsable face à la conduite avec les facultés affaiblies en rendant possible l'existence d'un service de raccompagnement.

L'organisation, qui fête cette année son 30° anniversaire, offrira un service bonifié aux utilisateurs d'une dizaine de municipalités du sud de Lanaudière, avec l'ajout d'une centrale satellite à Charlemagne. Les villes de Mascouche, Terrebonne, Bois-des-Filion, Repentigny, Charlemagne, L'Assomption, L'Épiphanie, Saint-Sulpice et Sainte-Anne-des-Plaines pourront bénéficier du service de raccompagnement les 29 et 30 novembre, les 6, 7, 13, 14 décembre, ainsi que du 19 au 31 décembre inclusivement, et ce, de 18 h 30 à 3 h.

Pour vous inscrire à titre de bénévole, complétez le formulaire disponible sur le site Internet nezrougemascouchelanaudieresud.com. Vous pouvez également vous procurer celui-ci au poste de police de Repentigny situé au 1, Montée des Arsenaux.

Pour utiliser le service de raccompagnement, vous pouvez composer trois numéros : 514 325-1212, 514 326-1211 ou 1 866-Desjardins.

Ramonage de la cheminée

Sécurité avant les festivités

Le Service de prévention et lutte contre les incendies rappelle que le ramonage de votre cheminée est primordial pour la sécurité de votre maisonnée et que cette opération doit être effectuée chaque année.

Telle que le permet la réglementation municipale, les propriétaires ou les locataires peuvent faire appel à une entreprise spécialisée ou procéder eux-mêmes au ramonage complet du système d'évacuation de leur appareil à combustion,

Le nettoyage complet d'un appareil de chauffage et de la cheminée comprend:

Foyers et cheminées de maçonnerie

La chambre à fumée, l'avaloir et l'âtre du foyer doivent être brossés adéquatement. Les débris doivent être retirés à la base de la cheminée, dans la chambre à fumée et dans l'âtre du foyer. L'état du système doit être vérifié attentivement et toutes les anomalies visibles doivent être relevées.

Poêles encastrés dans un foyer

Lorsque le poêle encastré n'est pas raccordé à une gaine d'acier, il faut retirer le poêle, nettoyer la chambre à fumée, l'avaloir, le conduit à fumée et l'intérieur de la cheminée. Le système doit être inspecté et le poêle remis à sa place. Le propriétaire doit être avisé (par le ramoneur) que son installation n'est pas conforme et qu'en vertu de la norme CSA B365-01, article 5.5.1., un chemisage intégral de classe III (gaine d'acier) doit être ajouté, et ce, de la buse de l'appareil jusqu'au sommet de la cheminée. De plus, une plaque indiquant que le foyer a été modifié doit obligatoirement être installée dans le foyer.

Poêles à bois

Les parois intérieures, le déflecteur et les portes du poêle doivent être nettoyés. Toutes les sections de tuyaux de raccordement à la cheminée doivent être démantelées, nettoyées et remises en place. Les débris à l'intérieur du poêle et à la base de la cheminée doivent être enlevés. La vérification complète du système doit être effectuée et une attention particulière doit être apportée aux dégagements de l'appareil. Les anomalies visibles doivent être signalées.

Appareils au gaz

Seules les personnes possédant les connaissances et l'expertise nécessaire devraient manipuler ces appareils. Avant tout entretien, l'appareil doit être mis en vacance (veilleuse). Les débris à la base de la cheminée doivent être enlevés.

Appareils au mazout

Avant tout entretien, l'appareil doit être mis hors tension. Les débris à la base de la cheminée doivent être retirés.

Qui peut faire le ramonage ?

Comme mentionné précédemment, le propriétaire ou le locataire peut lui-même procéder au ramonage de sa cheminée. Toutefois, s'il désire faire appel à une entreprise spécialisée, il doit obligatoirement faire appel à l'une ou l'autre des entreprises dûment reconnues par la Ville de Repentigny (règlement municipal #268).

Toute personne et/ou entreprise qui n'est pas dûment accréditée par le Service de prévention et lutte contre les incendies de Repentigny et qui n'est pas propriétaire ou locataire de l'immeuble ne peut effectuer ce travail sur le territoire. Il est interdit également pour toute personne d'aider ou d'encourager, de quelque façon que ce soit, quelqu'un à ramoner une cheminée en contravention avec le règlement municipal 268, article 33.

Les entreprises de ramonage accréditées pour l'année en cours sont :

- Alain Hétu Ramoneur 30, rang St-Jean Sud-Ouest Lavaltrie QC J5T 3E2 450 586-2306 ou 514 984-1361
- Ram-O-Tech
 52, rue Jalobert
 Repentigny QC J6A 6S9
 450 582-3586 et
 450 582-4233 (télécopieur)
- Ramonage Plus 1917, rue De Verviers Terrebonne QC J6X 3L8 450 964-1381
- J.P. Charette 2156, rue Augier Montréal QC H2G 1E8 514 728-1266



Rappels saisonniers



Nouvelle réglementation à l'égard du stationnement de nuit

Le Service de police de la Ville de Repentigny informe les automobilistes qu'il est interdit de se stationner dans les rues de la ville, entre minuit et 7 h, du 1er décembre au 31 mars de chaque année.

Abri temporaire

Les Repentignoises et Repentignois qui désirent installer un abri temporaire (superficie maximale de 50 mètres carrés) sont autorisés à le faire sur le territoire du 15 octobre au 15 avril de chaque année pour les immeubles de quatre logements ou moins. Le revêtement extérieur des murs et du toit doit être en matière plastique translucide blanc et de fabrication industrielle.

Si vous installez ce type d'abri pour la première fois, vous devez, au préalable, obtenir un permis au coût de 30 \$. Il est possible de faire la demande en ligne au ville.repentigny.qc.ca.

Campagne courriel de La Protection du voisinage

Belle réponse des citoyens

On vous annonçait en mars dernier l'opération de La Protection du voisinage, visant à récupérer les courriels des membres afin d'effectuer la réorganisation de son système de communication et de transmission des messages. Grâce aux efforts déployés par les bénévoles, depuis février, l'organisation est passée de 300 membres courriel à 3200. L'objectif initial étant de récolter 4000 courriels à la fin de 2014, on peut dire que si la tendance se maintient, celui-ci sera largement dépassé en décembre de la prochaine année!

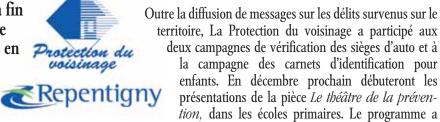
Quatre secteurs ont déjà fait l'objet de blitz téléphoniques sur un total de 16, soit les secteurs 2, 6, 9 et 11. Les opérations téléphoniques se

déroulent en soirée et afin de répondre au besoin de sécurité de la population, la Protection du voisinage contacte l'ensemble des citoyens dont le nom figure dans l'annuaire téléphonique. Les prochains secteurs ciblés sont le 3, avant les Fêtes, et le secteur 4, en janvier. Par ailleurs, les citoyens sont invités, sans attendre l'appel du programme, à s'inscrire pour recevoir les messages des membres par courriel en remplissant le formulaire dynamique au ville.repentigny.qc.ca/protection. Tous les messages de La Protection du voisinage sont également diffusés sur le site de la Ville.

Bénévoles recherchés

La Protection du voisinage est aussi à la recherche de bénévoles pour poursuivre sa campagne. Les intéressés sont invités à communiquer avec le coordonnateur, M. Gaétan Grenier, au protection.voisinage@ville.repentigny.qc.ca ou à laisser un message au 450 654-6472.

Activités de prévention



également comme projet, la mise en place de visites préventives dans les résidences au printemps.

Rappelons que les services du programme sont gratuits et que l'objectif de La Protection du voisinage est de regrouper les citoyens dans le but de prévenir la criminalité, d'accroître la sécurité des résidents et améliorer leur qualité de vie et de favoriser le développement d'un esprit de coopération. Le programme couvre désormais tout le territoire de la Ville de Repentigny (secteurs Le Gardeur et Repentigny) et de Charlemagne.

Page 6 ville.repentigny.qc.ca Volume 11 • Numéro 7 • Octobre 2013

Repentigny travaille sur sa seconde Politique de la famille et des aînés

Un comité de travail composé d'élus et de citoyens repentignois s'active présentement à préparer la seconde mouture de la Politique de la famille et des aînés de la Ville de Repentigny. Au coeur des discussions et des échanges : le bien-être des aînés et le vieillissement actif.

Repentigny, municipalité amie des aînés

Déjà reconnue comme Municipalité amie des aînés en janvier 2012, Repentigny vient de recevoir, dans le cadre du Programme



Élus et membres de la communauté sont à définir les grands paramètres de la seconde Politique de la famille et des aînés.

de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), une aide financière de 12 500 \$ du ministère de la Santé et des Services sociaux.

« Cette subvention nous permettra d'adapter la prochaine Politique de la famille et des aînés selon les valeurs associées au vieillissement actif. Notre comité a franchi une première étape en définissant le cadre. Au début de la prochaine année, nous interpellerons les représentants d'organismes rattachés aux aînés afin qu'ils apportent leur contribution », indique Cécile Hénault, conseillère municipale.

Le vieillissement actif c'est quoi ? C'est une existence active menée par les personnes aînées, sur les plans personnel, familial, social et professionnel. En permettant aux personnes aînées de « vieillir en restant actives », on leur offre la possibilité de continuer à s'épanouir et de demeurer en bonne santé. On assure leur protection et leur dignité en répondant à leurs besoins et en respectant leurs droits.

Plusieurs initiatives mises en place

Rappelons qu'au cours des dernières années, la Ville de Repentigny a réalisé de nombreux projets et mis en œuvre plusieurs initiatives destinées à améliorer la qualité de vie de ses aînés. Parmi elles, le transport gratuit pour tous les aînés de 65 ans ou plus sur tout le territoire de la MRC, le programme de remboursement de

l'eau pour les aînés, l'embauche d'un policier spécifiquement attitré aux aînés, des modules de jeu pour adultes avec cours dirigés par un entraîneur qualifié au parc de l'Île-Lebel, la construction de nouveaux trottoirs, la mise sur pied du programme Biblio-Aidants, les formations d'appoint pour les aînés sur l'inscription en ligne à la piscine municipale et les visites guidées du Moulin Grenier avec système de transport en commun adapté et animateur qualifié pour la clientèle aînée.

La Ville de Repentigny se démarque en matière d'actions en faveur des aînés. Son engagement a toujours été constant. Son but : favoriser la participation des aînés au développement social, culturel et économique de la municipalité tout en permettant leur épanouissement à tous les âges de la vie.

Le programme MADA

Lancé en octobre 2009 par le ministère de la Famille et des Aînés, le programme Municipalité amie des aînés vise à favoriser le vieillissement actif au Québec et à mieux outiller les municipalités en ce sens.

Présentement, plus de 700 municipalités et MRC participent à la démarche MADA sur le territoire québécois. À ce titre, elles s'engagent à adapter leurs politiques, programmes, services et structures aux besoins des aînés. Elles agissent sur plusieurs facteurs à la fois, soit : l'habitation, les loisirs, l'aménagement urbain, le transport, etc. Elles favorisent la participation active des aînés, s'appuient sur la concertation et la mobilisation de la communauté, en plus de mettre un frein à l'âgisme, qui constitue un obstacle important au vieillissement actif.

Des mitaines rouges qui réchauffent les cœurs!

Le 24 novembre, plus de 350 bénévoles cogneront aux portes des Repentignois pour recueillir des dons et denrées non périssables!

L'organisation Saint-Vincent de Paul (L'Essentiel) pilote encore cette année la célèbre Guignolée, une opération visant à offrir des paniers de Noël aux plus démunis durant la période des Fêtes, mais aussi, supportant à l'année une clientèle défavorisée afin de leur fournir les besoins essentiels : nourriture, vêtements, soins de santé urgents et indispensables, fournitures scolaires, etc.



« La pauvreté frappe de plus en plus de familles dans le sud de Lanaudière. J'invite notre communauté à être solidaire et à passer au suivant lors de cette grande collecte afin d'améliorer les conditions de vie de nos citoyennes et citoyens dans le besoin » souligne M^{me} Cécile Hénault, conseillère municipale.

Afin d'être facilement identifiables, les bénévoles porteront un macaron à l'effigie de la Guignolée, soit les fameuses mitaines rouges.



Le prochain hiver sera celui de la viabilité hivernale!

La Ville de Repentigny vient de se doter d'une Politique de viabilité hivernale. Un tel document lui permet de se préparer à l'arrivée de l'hiver et de s'organiser pour réagir rapidement aux premières chutes de neige...qui feront bientôt partie de notre réalité!

L'entretien hivernal sur le territoire repentignois, c'est 475 kilomètres de voies et 78 kilomètres de trottoirs. Lorsque de fortes précipitations neigeuses rendent la chaussée difficile, l'ensemble des moyens humains et matériels du Service des travaux publics est mobilisé.

Le plan de viabilité hivernale activé par la Ville de Repentigny a trois objectifs principaux : la réduction des effets néfastes de la glace et de la neige, la sécurité des usagers, et le maintien des transports et de l'activité économique. Le Service des travaux publics intervient donc pour assurer la surveillance, la prévention et la gestion des difficultés dues aux intempéries.

Le déblaiement des voies publiques débute lorsque les précipitations atteignent environ cinq centimètres au sol. Cependant, avant de déclencher l'opération de déblaiement, il faut tenir compte de certains éléments dont l'heure de pointe, le stationnement dans les rues et l'heure de la chute de neige. Une fois le déblaiement commencé, les travaux se poursuivent de façon ininterrompue. Chaque opération de déblaiement complet des rues requiert environ quatre heures de travail.

En règle générale, une bonne bordée de neige nécessite de trois à quatre jours de travail intensif. Il est donc essentiel de respecter la réglementation en matière de stationnement pour faciliter cette opération et éviter tout délai indu.



Le déneigement est une activité essentielle qui a un impact direct sur la vie quotidienne en hiver de tous les citoyens et usagers de la route.

Amélioration continue

Avec la mise en place de la Politique de viabilité hivernale, tous les gestionnaires, opérateurs et entrepreneurs en déneigement impliqués dans les opérations hivernales ont été formés dans un processus continu qui vise à :

- mieux comprendre d'un point de vue physique les intempéries à combattre (météo routière);
- mieux prendre en compte les possibilités et les limites des matériaux épandus (fondants, abrasifs, mélanges);
- prendre les bonnes décisions au bon moment afin d'atteindre les niveaux de service attendus sur les différentes artères.

Pour ce dernier point, une charte d'épandage est réalisée et celle-ci tient compte des situations hivernales, de l'heure de la journée, de l'achalandage et des intempéries à combattre.

Le saviez-vous?

Plusieurs véhicules de déneigement sont équipés d'un système de géolocalisation permettant un suivi de l'activité en temps réel. Cette fonctionnalité permet également d'accéder à l'historique du parcours : le trajet effectué, la vitesse, etc. Il est alors possible d'adapter les tournées et d'obtenir l'état d'avancement sur les différents niveaux de service et de se concentrer, au besoin, sur un point en particulier en cas de crise.

Helen Dion invitée à présenter le modèle de police de proximité aux autorités tunisiennes



Les 23, 24 et 25 octobre dernier, M^{me} Helen Dion, directeur de police de Repentigny, était reçue à Tunis, où elle était invitée à prononcer une conférence sur la police de proximité. Son intervention s'insérait dans un atelier qui se veut un point de départ au développement d'un modèle du genre en Tunisie.

M^{me} Dion était invitée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le cadre de son Programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité en Tunisie. Signé avec le Ministère de l'Intérieur tunisien, ce programme vise ultimement à aider la police tunisienne à se rapprocher davantage de la population et à

favoriser l'implication du citoyen dans son milieu. Cela dans le but d'amorcer un changement dans le climat social à la suite des grands bouleversements sociopolitiques qu'a connus ce pays.

M^{me} Dion y était à titre de présidente du Réseau Intersection, un réseau d'échange québécois composé d'intervenants intéressés par l'approche de « police communautaire », un concept qui tend à prendre la nouvelle appellation de « police de proximité ». Représentante du Canada, M^{me} Dion a entretenu son public sur le modèle existant chez nous. Ses homologues de la Belgique et de la Guinée ont fait de même.

Le directeur repentignois a abordé plus spécifiquement la thématique du partenariat qui fait la force de la philosophie de gestion repentignoise en matière de sécurité civile. Elle y a présenté les concepts de résolution de problèmes et de renforcement des mesures préventives. Sa participation consistait également à soutenir le groupe de travail sur le projet tunisien.

S'exprimant en français et traduite en arabe, elle s'est adressée à un auditoire d'une soixantaine de personnes composé de hauts dirigeants de la police, du Ministère de l'Intérieur ainsi que de docteurs et chercheurs universitaires en relations internationales et en sociologie.

Plantation de 180 végétaux au parc Larochelle

Le dimanche 27 octobre, citoyens et bénévoles ont mis la main à la terre pour la plantation de 180 arbres et arbustes au Parc Larochelle.

Première phase du projet de revégétalisation d'une partie du boisé Larochelle, cette activité de plantation s'inscrivait dans le cadre

d'une démarche initiée par la municipalité en réponse à l'intérêt signifié par ses citoyens. Menée avec un groupe de résidents, la démarche était en parfaite adéquation avec la Politique environnementale repentignoise. Ceux-ci étaient accompagnés de spécialistes de l'Association forestière de Lanaudière.

Ensemble, ils ont arpenté le parc, procédé à une caractérisation du boisé et échangé en vue de produire un plan d'aménagement par zones considérant les attentes respectives de chacun des membres. Ce plan prévoit trois zones composées de différentes essences choisies avec soin soit pour attirer les oiseaux, créer une intimité pour les terrains privés ou favoriser la régénération du couvert végétal indigène et de son écosystème.



Plus de 50 personnes, jeunes et moins jeunes, riverains et utilisateurs du parc, se sont donné rendezvous et ont profité des bonheurs du plein air. Ils sont accompagnés de M™ Cécile Hénault, conseillère municipale, de M™ Gabrielle M. Roy de l'Association forestière de Lanaudière, et du personnel du Service des travaux publics et de la Division des parcs et espaces verts de la Ville de Repentigny.

Antoine Laporte honoré par Réseau Environnement

Antoine Laporte, directeur adjoint eaux et assainissement à la Ville de Repentigny, a reçu le 23 octobre dernier la distinction William D. Hatfield. Décerné par Réseau Environnement, ce prix provincial souligne son professionnalisme et ses performances dans le cadre de l'exploitation d'installations de traitement des eaux usées.



C'est dans le cadre du Symposium sur les eaux usées organisé par Réseau Environnement que se déroulait la remise du prix. Le récipiendaire Antoine Laporte est entouré de Sandra Ralston, présidente de Water Environnent Federation (WEF), et de Robert Dubé, président de Réseau

Remise tous les trois ans, la distinction « William D. Hatfield » constitue un prix prestigieux convoité par les différents intervenants œuvrant avec les technologies environnementales.

C'est principalement la détermination du Repentignois à utiliser la digestion anaérobie pour le traitement des biosolides de la Station de traitement des eaux usées (STEU) à l'île Lebel qui lui a valu ce prix. Ce même procédé a permis à la Ville de Repentigny d'être à l'avant-garde en la matière, faisant d'elle aujourd'hui une référence dans le monde municipal au Québec. La STEU fait en effet partie de la courte liste des usines de la province à produire son propre biogaz. Ce dernier, issu de la digestion anaérobie des biosolides, est récupéré pour plusieurs utilisations, notamment le chauffage de la station. Cette technologie engendre de nombreux bénéfices pour l'environnement et pour la réduction des coûts. Antoine et les membres de son équipe ont d'ailleurs offert des conférences sur le sujet dans le but de transmettre leurs connaissances et de partager leurs expériences sur le terrain.

Précisons qu'Antoine Laporte dirige à la fois la STEU et la Station de purification de l'eau (SPE) depuis 1982. Depuis 2002, il est aussi responsable de la Station de traitement des eaux usées par étangs aérés Charlemagne Le Gardeur. Il est entouré, précise-t-il « d'une équipe qui est d'un apport précieux à l'obtention de ces magnifiques résultats ».

En 2003, monsieur Laporte a reçu le prix George Warren Fuller de l'American Water Works Association (AWWA) pour sa participation soutenue au sein de cette association et de Réseau Environnement ainsi que pour son implication dans le domaine de l'eau potable. De plus, la même année, il a reçu le prix Fernand Séguin pour l'excellence et la rigueur d'un article paru dans la revue Vecteur environnement intitulé « Matrice d'évaluation des opérations des stations de production d'eau potable », rédigé en collaboration avec Chantal Morissette et Jean Lavoie de la Ville de Laval ainsi que Benoit Barbeau de l'École Polytechnique de Montréal.

Modification à l'horaire des collectes pour la période des Fêtes

Prenez note qu'en raison des congés des Fêtes, la collecte sélective du mercredi 25 décembre (secteur 3) est devancée au mardi 24 décembre tandis que celle du mercredi 1er janvier (secteur 4) est devancée au mardi 31 décembre. En résumé, la collecte sélective s'étendra aux secteurs 3 et 1 la veille de Noël et aux secteurs 2 et 4 la veille du Jour de l'an.

Profitez de ces collectes pour recycler les boîtes de carton et le papier d'emballage (sauf le métallique) mis de

côté lors du dépouillement de l'arbre de Noël. N'oubliez pas de retirer choux et rubans. Au moment de déballer les cadeaux, gardez sous la main un sac de plastique transparent pour inciter vos invités à y déposer leurs matières recyclables.



Bac roulant et déneigement : pour en faire un duo gagnant!

Afin de faciliter le déneigement des rues et la collecte des matières résiduelles, les Repentignoises et les Repentignois sont priés de placer leurs bacs, poubelles ou sacs à ordures en bordure de rue à l'intérieur de leur entrée privée : une précaution qui permet de minimiser les risques de bris de ces divers contenants.

Par ailleurs, les résidents doivent obligatoirement déblayer leur bac roulant ou leur poubelle après une tempête, sans quoi ils ne seront pas vidés. La Ville et EBI environnement vous remercient à l'avance de votre collaboration.



La collecte des résidus verts terminée pour 2013

Prenez note que la collecte des résidus verts a pris fin les 12 et 13 novembre derniers, selon les secteurs de la Ville.

Cette collecte sera offerte à nouveau en avril prochain. Surveillez notre site Internet pour connaître les dates officielles de retour de cette collecte. Vous y trouverez prochainement votre calendrier environnemental 2014, un outil précieux à imprimer et conserver ou auquel vous référer avec assiduité.

Assemblée du conseil municipal

Le conseil municipal de la Ville de Repentigny tient son assemblée régulière le deuxième mardi de chaque mois, à 19 h, à l'hôtel de ville, au 435, boulevard Iberville.

La prochaine assemblée du conseil municipal aura lieu le mardi 10 décembre, à 19 h.

Pour vous informer à ce sujet et/ou connaître l'ordre du jour, composez le 450 470-3141 ou visitez le ville.repentigny.qc.ca/conseil.

Pour joindre votre conseiller municipal

District 1

DISTRICT 1	
André Cyr	450 585-3410
	cyra@ville.repentigny.qc.ca
District 2	
Georges Robinson	450 654-9746
	robinsong@ville.repentigny.qc.ca
District 3	
Denyse Peltier	450 501 5722
	450 581-5733 peltierd@ville.repentigny.qc.ca
	pertierd@ville.repentigny.qc.ca
District 4	
Cécile Hénault	450 654-3046
	henaultc@ville.repentigny.qc.ca
District 5	
Éric Chartré	514 743-9961
	chartree@ville.repentigny.qc.ca
District 6	
Sylvain Benoit	E14 C02 470
	514-602-4793 benoits@ville.repentigny.qc.ca
	benonts@vine.repentigny.qe.ea
District 7 Raymond Hénault	
	450 581-0319
	henaultr@ville.repentigny.qc.ca
District 8	
Normand Venne	450 585-6497
	vennen@ville.repentigny.qc.ca
District 9	
Martine Gendron	450 585-4499
	gendronm@ville.repentigny.qc.ca
B1 1 1 1 4 4	g
District 10	
Bruno Villeneuve	514 266-2987
	villeneuveb@ville.repentigny.qc.ca
District 11	
Francine Payer	450 582-7711
	payerf@ville.repentigny.qc.ca
District 12	
Normand Urbain	450 585-3221
	100 000 022

Ville de Repentigny

URGENCES Police – Incendie – Ambulance 9-1-1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 450 470-3000
ville.repentigny.qc.ca
communication@ville.repentigny.qc.ca

Centre Laurent-Venne 450 657-4877
Centre récréatif 450 657-8988
Commentaires et requêtes 450 470-3140
Complexe sportif Gilles-Tremblay 450 585-1661

 Centre récréatif
 450 657-8988

 Commentaires et requêtes
 450 470-3140

 Complexe sportif Gilles-Tremblay
 450 585-1661

 Cour municipale
 450 470-3500

 Ordre du jour
 450 470-3141

 Transport - horaires
 450 492-6111

 Transport - plaintes
 450 470-3860

 Travaux publics
 450 470-3800

 Urbanisme / Permis / Inspections
 450 470-3840



des situations d'urgence

urbainn@ville.repentigny.qc.ca

Le bulletin municipal Regard sur Repentigny est publié 10 fois l'an.

Réalisation : Service des communications de la Ville de Repentigny

Infographie: JB2design
Impression: Imprimerie Rivest
Distribution: Postes Canada
Tirage: 35 700 exemplaires





